



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 7981

Texte de la question

M. Didier Julia attire à nouveau l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'utilisation du cannabis. Cette drogue provoque un processus d'ivresse qui agit sur les neurones comme le font d'ailleurs les drogues dures. Le cannabis étant un toxique du cerveau, il conviendrait de reconnaître le caractère dangereux du produit, d'autant plus marqué qu'il était titré à 2 % en 1968 et qu'il est actuellement à 25 % de tétrahydrocannabinol. 20 % des accidents de véhicules sont causés soit par l'alcool, soit par l'utilisation de cannabis. Le produit laissant des traces décelables dans l'organisme pendant sept jours, il apparaît nécessaire de mettre en oeuvre un arsenal pénal permettant à la gendarmerie et à la justice d'imposer une recherche de traces. Une proposition de loi visant à réprimer la conduite des véhicules à moteur sous l'empire de stupéfiants a été approuvée par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Il demande au Gouvernement s'il envisage d'inscrire d'urgence la discussion de cette proposition de loi à l'ordre du jour du Parlement.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que le Gouvernement a déposé un projet de loi n° 302 portant diverses mesures relatives à la sécurité routière qui sera examiné en première lecture par le Sénat. Ce projet de texte a pour objet de rendre obligatoire le dépistage de l'usage des produits stupéfiants sur tous les conducteurs impliqués dans un accident mortel de la circulation routière. Les peines encourues en cas de dépistage positif seront celles qui répriment actuellement l'usage de produits stupéfiants (art. L. 628 du code de la santé publique). En conséquence, toutes les substances ou plantes classées comme stupéfiants, y compris le cannabis, entrent dans le champ d'application de ce projet de texte. La connaissance des substances ayant un effet sur la maîtrise du véhicule sera ainsi améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7981

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4743

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2554

Erratum de la réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3179